



LE 20 MAI 2018

VIDE GRENIERS

LE DIMANCHE A GOUESNOU

Accueil des exposants à partir de 7h00
Ouverture au public à partir de 9h00
Prix entrée : 1,50 € (gratuit pour les moins de 12 ans)
Restauration rapide sur place

Les inscriptions seront à valider avant le 13 mai 2018 auprès de
Mme ELIES Michelle Port : 06.75.99.14.89 fixe : 02.29.00.52.08
mail : Elies.michelle@orange.fr
Adresse : 170, rue docteur Mireille Bellet 29 200 Brest

REGLEMENT* : Pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions et la bonne humeur, un règlement a été défini. Le non respect de celui-ci entraînera l'expulsion immédiate du contrevenant.

LOCALISATION: Salle de sports Jean Gourmelon rue du gymnase 29850 Gouesnou

ATTESTATION D'INSCRIPTION :

Je soussigné, NOM : PRENOM : Date de naissance :

Adresse : Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

N° carte d'identité :

- souhaite exposer le dimanche 20 mai 2018 à GOUESNOU,
- reconnais avoir pris connaissance du règlement relatif à la manifestation et l'accepter,
- si vous souhaitez mettre un portant (non fourni par l'organisation) un emplacement (1m20) lui sera réservé, il sera facturé 2€ le portant (1 portant par emplacement)

- je souhaite réserver mètre (s) linéaire (s) X 3,50 €/M + (2€ si un portant) = €
et joindre un chèque de € à l'ordre de l'ASSG (toute réservation non réglée ne sera pas retenue).

Fait à le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Règlement

- 1) Cette manifestation s'adresse aux déballeurs, collectionneurs, professionnels et particuliers, ainsi qu'aux associations régies par la loi 1901.
- 2) Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
- 3) Seuls pourront exposer ceux qui auront fait parvenir le bulletin d'inscription daté, signé et accompagné du règlement aux organisateurs pour le 13 mai 2017. Une autorisation parentale est exigée pour les enfants. Passé le 13 mai 2018 tout paiement restera acquis à l'association
- 4) Association .Sportive .Speed badminton. Gouesnou établit le plan de la manifestation et effectue la répartition des emplacements.
- 5) L'accueil des exposants aura lieu de 7 h 00 à 9 h 00. Passé cette heure, le Comité Organisateur se réserve le droit de ré attribuer l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ni dédommagement d'aucune sorte.
- 6) Les exposants s'engagent à recevoir le public à 9 h 00 et à ne pas remballer avant 17 h 00.
- 7) Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'organisateur et préalablement réservés.
- 8) Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (casse, vol, ...) ceci à l'intérieur comme à l'extérieur de la salle (ex : parking).
- 9) La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par le Comité Organisateur.
- 10) La salle, accueillant du public, est considérée comme espace public, et a ce titre, est un espace non-fumeur.
- 11) Les tables, chaises et plateaux sont loués aux exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations.
Les dommages seront payables immédiatement.
- 12) Les participants s'engagent à se conformer à la réglementation relative à la participation au vide-greniers.
- 13) Les participants s'engagent à connaître la provenance des biens exposés (ni volés, ni recelés, Art. L310-2 du Code du commerce).
- 14) Les participants assurent la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du code pénal).

Attention : pour les personnes qui désirent cumuler les deux jours (en fonction des disponibilités) le mètre linéaire sera de 2€ le deuxième jour et le stand pourra rester au même endroit pour le lendemain.